

DEPARTEMENT DES PYRENEES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
01/07/2026

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 28
Procurations : 01
Votants : 29

OBJET :

PATRIMOINE

**Opération façades
Aide de la commune**

==--==

En l'an deux mille vingt-six et le huit juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme COSTASECA-VIDALOU Bernadette, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, M. BELTRAN José, Mme LACOMBE Maria, M. LABELLE Thierry, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PUIGMAL Patrick, Mmes BARANOFF Brigitte, BOISORIEUX Michelle, DUNYACH Monique, BENARD Gisèle, MILLET Frédérique, MM. MARITON Bruno, BRISSAUD Mina, MM. MAS Jean-Louis, FROIDEVAUX Sébastien, DERBOIS Guy, PEJOAN Philippe, Mmes GRIERSON Anne, MM. ROIG Julien, PARAYRE Jean, MORET Thierry, Mme MARTINEZ Montserrat, Mmes WICKENBURG Sarah, ROCA Aurélie, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BRULE François, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme ROCA Aurélie, Conseillère Municipale ;

Secrétaire de séance : M. ROIG Julien, Conseiller Municipal

VU la délibération en date du 30 septembre 2008 décidant d'une aide financière à la réfection des façades pour les immeubles situés en zone UA du Plan Local d'Urbanisme, modifiée par délibérations des 15 décembre 2009, 12 décembre 2013 et 30 mai 2013,

VU la délibération n°1262026 en date du 03 juin 2026, approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

VU le dossier présenté par les services de la commune, attestant de la réalisation conforme des travaux et des paiements effectués à l'entreprise,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'ATTRIBUER** la subvention suivante pour les travaux de rénovation de façade :

Nom du bénéficiaire	Adresse des travaux	Montant subventionnable	Montant de la Subvention
PUIGMAL Jean-Marc et Marie-Manuelle	13 rue Danton	201.00 Euros	201.00 Euros

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

Le secrétaire de séance,
Julien ROIG

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.